

D 230124-13

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 23 janvier 2024

Sur convocation en date du 17 janvier 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine	BELQAID Zahira
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Jean Luc BLANC
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL SUITE A UN
DOSSIER DE PROMOTION INTERNE RETENU PAR LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment les articles 4, 6-2° et 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu les dispositions réglementaires du décret susvisé, fixant les modalités de recrutement par promotion interne, au choix (article 8) et après examen professionnel (article 12-I)

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicable aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale, notamment l'article 2 modifiant l'article 9 du décret du 22 mars 2010 susvisé,

D 230124-13

Par courrier reçu le 2 janvier 2024, Mme la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain a indiqué que la proposition de promotion interne au grade de rédacteur territorial Catégorie B de l'agent chargée de gestion des Ressources Humaines, actuellement Adjoint Administratif 1^{ère} classe de Catégorie C a été retenue.

Afin que cette promotion devienne effective, il convient de créer un poste de rédacteur territorial de catégorie B et de supprimer après avis du Comité Social Territorial un poste d'adjoint administratif de Catégorie C.

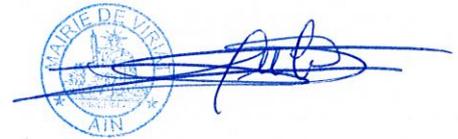
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer à compter du 1^{er} février 2024 un poste de rédacteur territorial de Catégorie B correspondant à l'emploi de Chargée de gestion des Ressources Humaines
- supprimer, après avis du Comité Social Territorial, un poste d'adjoint administratif de Catégorie C
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

A red ink signature of Bernard Perret, the Mayor, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ain.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A blue ink signature of Emmanuelle Merle, the Secretary of the Session, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ain.